



**Séance 8 du Conseil Municipal
Du 06 décembre 2021**

PROCES-VERBAL

Les membres du conseil municipal installés, Monsieur le Maire ouvre la séance et demande à Madame Charline GAUDRAY de prendre place en qualité de Secrétaire de Séance.

Monsieur Gilbert LACHEVRE, doyen de la séance, en charge de la police de l'assemblée, prend place également aux côtés du Maire.

Madame Charline GAUDRAY procède à l'appel nominal :

Présents : 25	Absents : 6	Pouvoirs : 4
VASSE Jean-Marc		
COUSIN Sophie		
SINEAU-PATRY Cécile	Arrivée à 18h33	
CAVELIER Stéphane		
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule	Arrivée à 18h32	
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
MYMVCHOD Corinne		
LEPRON Dominique		
GREAUME Hervé		
BLOND Éric		
	MICHEL Stéphane	
	MECHIN Jean-Michel	CRAQUELIN Paule
DUJARDIN Stéphane		
LECARON Caroline		
	MABIRE Aurélie	HUBY Pascal
LECARPENTIER Stéphane		
	SALLO Sabrina	COUSIN Sophie
DAMBRY Frédéric		
BELLENGER Laetitia		
GAUDRAY Charline		
	BUREL Lucie	
LEROY Bertrand		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
MONS Céline – arrivée à 19h19		Fabienne GESLAIN – jusqu'à 19h19
	DEMEILLERS Julie	Bertrand LEROY
CHEVALIER Romain	Arrivé à 18h54	

Le procès-verbal de la réunion du 08 novembre 2021 a été adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'ajouter une délibération rectificative d'octroi de subvention à l'association Le Trait d'Union. Aucun membre du Conseil Municipal ne s'oppose à l'ajout de cette délibération en questions diverses.

1/ COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'activité de la municipalité dans les instances ; le suivi des principaux dossiers de la commune et les évènements auxquels la Municipalité a participé.

Instances

09/11	CSA : Bureau stratégique CSA : bureau CSA : conseil communautaire CCAS : commission permanente Collège François Villon : conseil d'administration
12/11	Conseil de village de Ricarville
16/11	CSA : bureau CSA : commission Cadre de vie
17/11	CSA : commission transitions & mobilités
20/11	Conseil de village de Saint-Pierre-Lavis
23/11	CSA : commission « culture et sport »
24/11	CSA : commission « Patrimoine & Tourisme »
25/11	CSA : COPIL Transport scolaire
26/11	Conseil de village de Bennetot
27/11	Conseil de village d'Auzouville-Auberbosc
29/11	CSA : Commission cadre de vie
30/11	CSA : bureau CSA : conférence des Maires
01/12	Conseil de village de Bermonville
08/12	Collège François Villon : conseil d'administration

Dossiers Terres-de-Caux

15/11	Dossier « Plan bâtiments durables » COPIL 1 DU PROGRAMME ACTEE 2
18/11	Dossier sécurité : commission sécurité – Ets Gaudu
19/11	Comité d'Education : bilan de la rentrée et perspective de l'année scolaire Monsieur le Maire confirme qu'il sera proposé le 31 janvier prochain de délibérer pour la structuration de l'école en milieu rural après consultation avec les parents d'élèves et le DASEN. Il précise concernant l'intégration des élèves de Cliponville sur les écoles de Terres-de-Caux qu'un appel à manifestation d'intérêt a été fait pour la réorganisation du réseau des écoles publiques dans un premier temps. Ensuite, il s'agit de mettre en place la convention cadre qui a été signé. Monsieur le Maire confirme que le DASEN s'engage sur la non fermeture de poste.

- 24/11 Convention Territoriale Globalisée de la CAF : groupes de travail adéquation entre l'offre et le besoin en termes de mode de garde de la petite enfance, parentalité et sur RAM, accueil des jeunes de + 12 ans et + : quelle offre de service demain ?
- 29/11 Dossier Extension équipements scolaires : réunion avec le BE Energie

Evènements

- 11/11 Cérémonie commémorative du 11 novembre dans les communes déléguées suivies de la cérémonie à l'échelle de Cœur de Caux à Alvimare
Repas des anciens combattants
Remise des diplômes d'honneur du travail
Braderie du 11 novembre des commerçants Fauvillais
- 13/11 Assemblée générale du VCHF
Concert de blues à la Rotonde : Arnaud Fradin & his roots combo
- 16/11 Assemblée générale Chœur de Terres-de-Caux
- 16 au 18/11 Congrès des Maires de France

Monsieur le Maire informe que Monsieur David Lisnard a été élu nouveau président de l'AMF.

- 20/11 Cérémonie remise des prix du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris 2021
- 25/11 MAIA Seine et Mer /Département de Seine-Maritime : journée de rencontres et d'échanges sur « l'accompagnement des personnes en situation de handicap vieillissantes » - La Rotonde.
- 26/11 Schéma Unique des Solidarités de la Seine-Maritime 2022-2026 de l'UTAS/ 1^{ère} session des ateliers territoriaux à Auzouville-Auberbosc.
Assemblée générale de l'association de jumelage de Terres-de-Caux
Théâtre : le malade imaginaire en La Majeur à la Rotonde
- 26 et 27/11 Assises de la transition écologique de Caux Seine à l'Abbaye de Gruchet
- 27/11 Inauguration du site de méthanisation E'Caux Biogaz à Cléville
- 28/11 Marché de Noël de Ricarville
TÉLÉTHON 2021 : Tel est ton Salon de Noël
- 29/11 CCAS : Atelier téléassistance
- 30/11- 02/12 Salon PAYSALIA

Monsieur le Maire rapporte la participation de Pascal HUBY au salon.

- 02/12 UTAS : session sensibilisation violences intrafamiliales
Seine Maritime Attractivité : 2^{ème} édition des Trophées de l'attractivité
- 03-04-05/12 TÉLÉTHON 2021

Monsieur le Maire souligne la mobilisation importante de l'UFA renforcée cette année par les pompiers.

- 04/12 Assemblée générale ASF
Marché de Noël de l'école Saint Louis
- 06/12 Les 1^{ères} Assises de l'alimentation positive du Département

Monsieur le Maire propose à Madame SINEAU PATRY d'intervenir afin de présenter cet évènement.

Cécile SINEAU PATRY : « Les premières assises se sont tenues à l'Hôtel du Département avec une première partie ce matin autour de 3 tables rondes qui concernent les questions de l'offre et de la demande. C'est-à-dire comment faire en sorte que les producteurs sur le département puissent accéder à la restauration scolaire. Il y avait plusieurs questions notamment comment faire pour que tout le monde puisse consommer la production qui soit à la fois responsable, de qualité locale et puisse être accessible à tous. Pour le Département, il s'agit de la restauration collective de nos collèges mais c'est un sujet qui s'adresse à toutes

les collectivités y ont compris les communes au regard de leur propre cantine. Ensuite, il y a aussi le Département qui représente la collectivité des solidarités humaines et qui touche tout ce qui est en rapport avec les personnes vulnérables, notamment la question de la précarité alimentaire. Les questions ont été ponctuées par les conclusions de Guillaume Gomez, chef cuisinier de l'Élysée pendant 25 ans, qui accompagne la réflexion s'agissant de faire le lien entre ce qu'on produit sur le territoire et ce qui arrive dans les assiettes à commencer par celles de la restauration collective. Ces tables rondes permettent une réflexion mais nous devons mettre en place des dispositifs cohérents dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial du Département. Le Département doit faire le lien entre distributeurs et producteurs pour avoir une cohérence sur le territoire. »

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils sont conviés le mercredi 10 décembre, par Mme la Présidente de Caux Seine Agglo, à une réunion de présentation du projet de territoire et du pacte fiscal et financier afin de présenter les propositions arrêtées avant d'être votées en conseil communautaire.

LES DOSSIERS DE L'AGGLO

Madame Lavenu est invitée à rapporter les communications de l'Agglo.

Madame Lavenu explique que le conseil communautaire a décidé d'adhérer à Seine Maritime Attractivité pour l'année 2022.

2/ DELEGATIONS

Monsieur le Maire informe qu'aucune décision du Maire n'a été prise depuis le conseil municipal du 08 novembre 2021.

3/ DELIBERATIONS

1. INTERCOMMUNALITE

1. Rapport annuel Rudologie

Madame Lavenu présente au conseil municipal le rapport annuel sur la Rudologie.

Actuellement les collectes séparées des déchets ménagers & assimilés sont effectuées à la fois en porte à porte et en point d'apport volontaire en fonction des communes et selon différentes fréquences de ramassage. Terres de Caux bénéficie de 52 points d'apports volontaires répartis sur les 7 communes.

Caux Seine Agglo met l'accent sur le tri et la prévention des déchets en créant des campagnes de sensibilisation auprès des habitants et des établissements scolaires. Sur la commune de Terres de Caux, 1 962 tonnes de déchets ont été ramassées en 2020 et 2 571 tonnes collectées en points d'apports volontaires.

Le territoire de Caux Seine Agglo est équipé de 6 déchèteries dont une sur la commune de Terres-de-Caux. En 2020, le coût net /t de la déchèterie a augmenté de 2.8%, il est observé une diminution des apports en déchets verts et une augmentation en incinérables, gravats, bois et mobilier. La déchèterie de Terres-de-Caux représente 7 % des tonnages par installation et 17% des coûts nets. En moyenne, un habitant produit 458kg de déchets / an.

Madame SINEAU-PATRY interroge sur la politique de Caux Seine Agglo en matière de sensibilisation de la population et notamment avec la mise en place d'Ambassadeurs du tri.

Madame Lavenu confirme que des Ambassadeurs du tri sont encore présents sur le territoire et précise qu'il est intéressant de les faire intervenir compte tenu des erreurs de tri qui peuvent être faites.

Stéphane Cavelier se fait le porte-parole des services de l'agglo et notamment de Monsieur Denize, vice-président en charge de la question, pour préciser que le refus de tri représente à ce jour 30% d'augmentation et que les services de l'agglo ont une réelle conscience du phénomène et de la nécessité d'information qui leur

revient. Les communes seront sollicitées afin que le travail puisse être fait en commun. Il souligne le problème de l'augmentation de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) qui explique l'augmentation des coûts.

Monsieur le Maire soumet la délibération au conseil Municipal.

Le Conseil Municipal
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu les statuts de la communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine, notamment l'article 7-7,
Vu le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés,
Considérant le rapport annuel 2020 présenté,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'approuver le rapport du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés 2020 tel qu'annexé à la présente délibération.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

2. Adhésion à Seine-Maritime Attractivité

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de Monsieur Xavier Prévotat, Directeur, lors du dernier conseil municipal présentant les activités de cette association et explique que la commune peut adhérer à Seine-Maritime Attractivité sans devoir financer une cotisation fixe grâce à l'adhésion de Caux Seine Agglo à Seine-Maritime Attractivité.

En cas de saisie de Seine-Maritime Attractivité, la participation de la commune pour l'année s'élèvera à 1% des travaux d'ingénierie plafonné à 2 500€.

Monsieur le Maire soumet la délibération au conseil Municipal.

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les statuts de Seine-Maritime Attractivité,
Considérant l'intérêt, pour la commune de Terres de Caux de faire appel à l'expertise de Seine-Maritime Attractivité,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'adhérer à l'association Seine-Maritime Attractivité à compter de 2022,
DIT que la cotisation sera calculée en fonction des travaux qui pourraient découler de leur accompagnement
AUTORISE Monsieur le Maire tout acte en application de la présente.

2. FAMILLE ET SOLIDARITE

1. Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs

Monsieur le Maire présente la convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs par le collègue François VILLON négocié avec le Département de la Seine-Maritime.

Monsieur le Maire précise que pour l'année 2020/2021, le collègue a utilisé les équipements sportifs à raison de 798h/an pour une participation de 9 113.16€. La convention prévoit actuellement une tarification à 11,42€/h.

Monsieur le Maire soumet la délibération :

*Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la dissolution de la Communauté de communes Cœur de Caux,
Vu l'avenant à la dissolution de la Communauté de Communes Cœur de Caux précisant le transfert, à la commune de Terres-de-Caux, des installations sportives
Considérant que le Département de Seine-Maritime participe aux dépenses de fonctionnement des équipements sportif à la disposition des collèges du Département,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de conclure une convention d'utilisation des installations sportives par le collègue François Villon avec le Département de la Seine Maritime pour la période 2021-2024,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout acte en application de la présente.*

3. FINANCES

1. Convention entre la commune et le CCAS

Monsieur Delacroix, vice-président du CCAS précise les objectifs du partenariat de conventions à conclure entre la commune et le CCAS à savoir, d'une part l'action sociale en faveur des personnes en difficulté ; d'autre part le logement en particulier des personnes âgées avec la gestion des résidences autonomie Cour Souveraine et Michèle Pierrot ; et enfin le développement de l'action familiale avec notamment le multi-accueil et le relais des assistantes maternelles.

Monsieur Delacroix détaille les 3 conventions, la première concerne le budget général du CCAS sous nomenclature M14, les deux suivantes portent respectivement sur les budgets des résidences Autonomie Michèle Pierrot et Cour Souveraine sous nomenclature M22.

Monsieur Delacroix explique que l'action sociale bénéficie d'une enveloppe annuelle de 9 000€, une commission se réunit mensuellement afin d'étudier les demandes d'aides en cours. Monsieur le Maire précise que le poste du RAM entre dans le cadre du contrat enfance jeunesse signé avec la CAF. Il pourrait passer de 50% à 80% compte tenu des besoins du territoire. Jusqu'à présent, il était partagé avec la commune de Rives en Seine ; il est actuellement vacant par suite du départ de Carole JOUSSE. Concernant le personnel, Monsieur Delacroix expose que 2 agents administratifs sont en fonction au sein du CCAS, à savoir Mme DUMESNIL et Mme RIDEL.

Cette année, les conventions sont annuelles afin de pouvoir ajuster au mieux les besoins financiers contrairement aux précédentes où elles étaient triennales.

Monsieur le Maire ajoute que le CCAS se retrouve face à une vraie difficulté administrative et juridique concernant les augmentations de redevance des logements. Le CCAS est tenu par des règles d'augmentation du montant de la redevance qui sont verrouillés par l'indice de référence des loyers, qui ne permettent pas une augmentation suffisante pour couvrir les charges qui augmentent fortement, notamment les dépenses en énergie. La commune ne peut répercuter ces augmentations aux coûts réels et les budgets des résidences se retrouvent de fait, déficitaires. Un rendez-vous est en attente avec le DDTM pour évoquer ses conventions.

Monsieur le Maire soumet la délibération.

| *Le Conseil Municipal,*

*Vu la délibération n°3.4.3 votée le 12 octobre 2020, statuant sur le reversement au CCAS des financements des missions d'accueil des jeunes enfants et le relais assistantes maternelles,
Vu la délibération n°3.6.3 du 8 décembre 2020, approuvant la signature de trois conventions de partenariat entre les trois budgets du CCAS et le budget principal de la Commune de Terres-de-Caux pour l'année 2020.*

Considérant, l'arrivée à échéance de ses conventions,

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale de Terres de Caux développe ses activités en matière :

- 1. d'action sociale en faveur des personnes en difficultés*
- 2. de logement et plus particulièrement pour les personnes âgées par la gestion de deux résidences*
- 3. de développement de ses activités de cohésion sociale*
- 4. d'action familiale pour le service public d'accueil des jeunes enfants et le Relais Assistantes Maternelles sur le territoire de la Commune de Terres de Caux qui lui apporte son soutien en moyens humains, techniques et financiers.*

Considérant que les missions du CCAS sont réparties au sein de trois budgets différents, et qu'il convient d'identifier les échanges entre chacun de ces budgets et celui de la Commune de Terres de Caux de façon indépendante,

Vu les projets de conventions

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de conclure les trois conventions de partenariat suivantes :

Convention n°1 entre le budget principal du CCAS soumis à la M14 et la Commune

Convention n°2 entre le budget annexe de la Résidence Autonomie Michèle Pierrot M22 et la Commune

Convention n°3 entre le budget annexe de la Résidence Autonomie de la Cour Souveraine M22 et la Commune

Autorise Monsieur le Maire à signer lesdites conventions d'objectifs et de moyens entre la Commune de Terres de Caux et le Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2021.

4. BUDGET PRINCIPAL

1. Décision Modificative n°4

Madame Ledun présente la décision modificative n°4.

Celle-ci présente des recettes relatives à la réception d'indemnités journalières, de versement de la CAF et d'annulation de rattachement de l'année 2020.

Concernant les dépenses, elles sont ventilées entre l'étude d'attractivités du centre bourg avec l'EPFN, l'aménagement d'un chemin sur la commune de Ste Marguerite et des équipements à destination des services techniques

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Vu le vote du budget primitif 2021 du Budget principal de la Commune de Terres-de-Caux en date du 12 avril dernier,

Vu les décisions modificatives n°1, 2 et 3 de ce budget, votées réciproquement les 5 juillet, 27 septembre et 8 novembre 2021,

Considérant la consommation des crédits ouverts au budget modifié en dépenses et en recettes,

Considérant les nouveaux besoins à la section d'investissement pour la préparation des restes à réaliser 2021,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de modifier les crédits budgétaires comme suit :

Articles	Intitulés	Montants
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Dépenses		

	023	Virement à la section d'investissement		51 807
<i>Recettes</i>				
	6419	Remboursements sur rémunération du personnel		12 892
	7478	Autres organismes		25 911
	7718	Autres produits exceptionnels sur opération de gestion		13 004
Solde Opérations				0
SECTION D'INVESTISSEMENT				
<i>Dépenses</i>				
	2031-211	Frais d'études		2 907
	2128-149	Autres agencements et aménagements		7 200
	2158-205	Autres installations, matériel et outillage techniques		1 700
	2188-205	Autres immobilisations corporelles		12 000
	2182-205	Matériel de transport		28 000
<i>Recettes</i>				
	021	Virement de la section de fonctionnement		51 807
Solde Opérations				0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

2. Admissions en non-valeur

Madame Ledun indique que la Trésorerie a proposé d'admettre en non-valeur des titres dont les redevables sont devenus introuvables. Il s'agit de titres concernant la restauration scolaire, le périscolaire ainsi que les jardins ouvriers pour un montant total de 147,16€.

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,

Vu les titres de recette établis sur les exercices comptables 2018, 2019, 2020 et 2021, relatifs à des factures de restauration scolaire et accueil périscolaire, d'occupation de jardins ouvriers, pour un montant total de 147,16€,

Vu les demandes d'admission en non-valeur formulées par Monsieur Eric Froment, Inspecteur des Finances Publique à la Trésorerie de Bolbec,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'admettre lesdits titres pour une valeur totale de 147,16 € en non-valeur dans le cadre du budget communal 2021.

AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant

5. BUDGET ANNEXE GENDARMERIE

1. Décision Modificative n°3

Madame LEDUN souligne que l'opération de construction du nouveau casernement de gendarmerie va se clôturer d'ici la fin de l'année. Les derniers décomptes généraux définitifs sont en cours de validation par le maître d'œuvre. Il convient donc de délibérer sur les dernières décisions budgétaires du programme.

De même, les emprunts de clôture de longs et très longs termes sont actuellement négociés avec les banques. Les propositions d'offres définitives seront portées à connaissance le 3 décembre prochain.

Monsieur le Maire propose au Conseil d'agir en vertu de sa délégation par le Conseil pour réaliser les emprunts.

Monsieur le Maire soumet la délibération.

*Vu le vote du budget primitif 2021 du Budget Annexe de Gendarmerie en date du 12 avril dernier,
Vu les délibérations votée n° 3.6.1 et n°3.5.1 votée réciproquement les 5 juillet et 27 septembre 2021,
portant sur les Décision Modificative n°1 et n°2 du Budget annexe de Gendarmerie,
Vu la délibération n°3.3.1 votée le 8 novembre dernier, modifiant les crédits budgétaires du budget principal de Terres-de-Caux,
Vu la délibération n°3.3.1 votée le 8 novembre dernier, modifiant les crédits budgétaires du budget principal de Terres-de-Caux,*

*Considérant les Décomptes Généraux et Définitifs correspondant à la fin de la construction du casernement de gendarmerie émis par les entreprises titulaires des marchés,
Considérant l'intégration du programme d'investissement 103 : Aménagement piétonnier au budget principal de la commune afin de pouvoir bénéficier d'un financement de ces travaux par la DETR,
Considérant les opérations comptables d'ordre qui vont permettre les transferts des frais d'études et d'insertion au compte de travaux en cours de construction, avant la finalisation du projet,
Considérant l'état de consommation des crédits ouverts par le BP 2021 du BA de Gendarmerie,
Après en avoir délibéré, 23 voix pour et 5 abstentions,
DECIDE de modifier les crédits budgétaires 2021 comme suit :*

Articles	Intitulés	Montants
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
<i>Dépenses</i>		
023	Virement à la section d'investissement	34 571
<i>Recettes</i>		
752	Revenus des immeubles	34 571
Solde Opérations		0
SECTION D'INVESTISSEMENT		
<i>Dépenses</i>		
1641	Emprunt en euros	188 400
2031-103	Frais d'études	-16 880
2318-103	En cours des autres immobilisations corporelles	-149 905
2313-041	En cours de construction	95 000
2031-101	Frais d'études	34 571
<i>Recettes</i>		
1332-103	Amendes de police	-44 195
1331-103	DETR	-44 195
1641-103	Emprunts en euros	-81 990
1641-102	Emprunts en euros	3 595
1641-103	Emprunts en euros	188 400
2031-041	Frais d'études	95 000
021	Virement de la section de fonctionnement	34 571
Solde Opérations		0

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

2. Modification de l'APCP n°1

Madame LEDUN expose la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement et fixe le montant définitif pour 2021 à 2 037 414 €.

Monsieur le Maire précise que si l'ensemble des frais et dépenses ne sont pas payés en 2021, le restant sera à payer sur 2022 et reportera par conséquent la clôture du budget d'une année.

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération n° 3.10.2-1 de création du budget annexe de gendarmerie de la commune de Terres de Caux, votée le 1er décembre 2017,

Vu les délibérations n°3.2.4 a) votée le 11 avril, n°3.5.3 votée le 17 octobre 2019, n°3.4.4 votée le 20 juillet 2020, n°4.4.1 votée le 22 février 2021, n° 3.1.3.a) votée le 12 avril 2021 et n°3.6.2 votée le 5 juillet 2021 portant réciproquement sur la création d'une APCR, l'ajustement du montant global de l'AP à 5 382 219 € pour le projet de construction du casernement de gendarmerie, et sur la modification des crédits de paiement estimés,

Vu les décisions modificatives n°1 et n°2 du budget primitif annexe de gendarmerie 2021, votée réciproquement les 5 juillet et 27 septembre 2021,

Vu la délibération n°3.3.1 votée le 8 novembre dernier, modifiant les crédits budgétaires du budget principal de Terres-de-Caux,

Considérant l'intégration du programme d'investissement 103 : Aménagement piétonnier au budget principal de la commune afin de pouvoir bénéficier d'un financement de ces travaux par la DETR,

Considérant les Décomptes Généraux et Définitifs correspondant à la fin de la construction du casernement de gendarmerie émis par les entreprises titulaires des marchés,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide la réduction de l'Autorisation de Programme, portant le montant total du projet à 5 250 004,79 €,

Décide la modification de la répartition des crédits de paiement du projet comme suit :

APCP	CP 2019	CP 2020	CP 2021
5 250 004,79 €	849 059,96 €	2 363 530,83 €	2 037 414 €

Précise que les crédits 2021 ainsi fixés sont répartis entre les trois opérations d'investissement n°101, 102 et 103.

AUTORISE le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant

3. Emprunt

Monsieur le Maire précise que ce point relève d'une décision du Maire et non d'une délibération étant donné que le besoin de financement est inférieur à 1 million d'€. Monsieur le Maire informe avoir sollicité 3 établissements à savoir, la Banque des Territoires, la Caisse d'Epargne ainsi que la Banque Postale pour un besoin de financement d'un montant de 846 700€ correspondant à la clôture du programme.

Monsieur le Maire rappelle historiquement que l'emprunt a été souscrit pour une moitié auprès de la Banque des Territoires et pour une autre moitié auprès de la Caisse d'Epargne. Monsieur le Maire ajoute que les emprunts auprès de la Banque des Territoires sont plus longs, et peuvent ainsi être valables pour la partie infrastructure. Les investissements relevant d'un renouvellement plus régulier bénéficient d'un autre emprunt de durée moins longue.

Monsieur le Maire explique que des simulations vont être faites et qu'elles seront rapportées en commission finances.

Monsieur le Maire conclut en indiquant qu'une réflexion est faite en parallèle sur la renégociation des emprunts en cours afin d'avoir un dispositif le plus optimisé possible mais que cette solution entraînerait des indemnités de rupture qu'il faut mesurer.

6. URBANISME

1. Achat parcelle 525 A 667

Monsieur Gilbert Lachèvre rappelle l'application du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie et présente le projet d'installation d'une réserve incendie souple de 120m³ sur une parcelle rue du Carreau à Ricarville, conformément au schéma communal établi sur la commune de Terres-de-Caux. Monsieur Lachèvre explique la nécessité d'acquérir une réserve foncière de 230 m² aux Consorts Philippe pour l'€ symbolique afin de procéder à l'installation de cette citerne.

Monsieur Lachèvre précise que cet équipement permettra de protéger les constructions actuelles ainsi que de futurs projets.

Monsieur le Maire soumet la délibération.

*Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Schéma Départemental de Défense Contre l'Incendie,
Vu la nécessité d'acheter la parcelle cadastrée préfixe 525 section A numéro 667 appartenant aux Consorts Philippe, d'une contenance de 230 m²,
Considérant que la parcelle est proposée en cession gratuite,
Considérant que cette parcelle servira pour l'implantation d'une réserve incendie,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE d'acheter la parcelle cadastrée préfixe 525 section A numéro 667,
DIT que les actes notariés seront confiés à l'étude de Maître Patricia Hazard, notaire à Valmont,
DIT que les frais d'actes seront à la charge de la commune de Terres-de-Caux,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes en application de la présente.*

2. Cession parcelle 525 A 601

Monsieur Lachèvre rappelle la cession du presbytère de Ricarville en 1987 à Monsieur Laperdrix et explique qu'une parcelle sur laquelle est implanté un garage était restée propriété de la commune. Monsieur Lachèvre précise que ce garage utilisé par l'employé communal n'est désormais plus utile à la commune.

Monsieur Lachèvre explique que le propriétaire du presbytère ayant signalé un intérêt à acquérir ce garage, une estimation a été faite auprès des domaines. Après discussion un accord a été trouvé avec l'acquéreur sur le montant de 26 000€.

Monsieur Lachèvre informe que l'acte sera passé auprès de Me THUILLIER-FIJALKOWSKI à Fauville en Caux – TERRES-DE-CAUX.

Monsieur le Maire ajoute que le produit de cette vente servira une partie du besoin de financement de l'extension de l'école de Ricarville.

Monsieur le Maire soumet la délibération.

*Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de France Domaines en date du 1^{er} Octobre 2019,
Considérant la proposition d'acquisition de la parcelle cadastrée préfixe 525 section A numéros 601 pour la somme de 26.000€ hors frais d'actes,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Accepte la cession de la parcelle cadastrée préfixe 525 section A n° 601 sise rue François Mitterrand - Ricarville au profit de Monsieur LAPERDRIX Bruno pour la somme de 26.000 €
Dit que les frais d'acte seront supportés par les acquéreurs,*

**Désigne l'Etude de Maître Thuillier-Fijalkowski pour régulariser les actes notariés,
Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.**

3. Convention d'intervention de l'EPF Normandie sur la friche « Ancienne usine de confection à Terres-de-Caux

Monsieur le Maire expose la convention d'intervention foncière avec l'EPFN pour la démolition de l'ancienne usine de confection. Monsieur Le Maire rappelle que le plan de financement pour les études de diagnostic préalable s'élève à 60 000€ et que le reste à charge pour la commune est de 25%.

Monsieur le Maire rappelle que ce projet concourt à l'attractivité de la commune et présente notamment le recrutement par l'agglomération de Lucie Godet en tant que chargée de mission Petites Villes de Demain.

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat de Territoire 2017-2021 signé entre la Région Normandie et l'EPF Normandie,

Considérant que la Commune de Terres de Caux a inscrit une action relative à la démolition de la friche dite « Ancienne usine de confection » sise rue du Bois,

Considérant le projet de convention d'intervention de l'EPFN Normandie sur la friche « Ancienne usine de confection »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'intervention de l'EPFN Normandie sur la friche « Ancienne usine de confection » avec l'EPF Normandie,

AUTORISE le Maire à signer tout autre document s'y rapportant.

7. ASSOCIATIONS

1. Avenants de prolongation des conventions aux associations

Monsieur le Maire donne la parole à Stéphane Dujardin afin qu'il rapporte le besoin de prolongation des conventions avec les associations.

Monsieur Dujardin expose que les conventions avec les associations ont pris fin avec l'exercice 2020, mais au vu du contexte sanitaire et suite à l'installation des commissions municipales, il est proposé de prolonger ces conventions pour l'exercice en cours.

Monsieur le Maire précise que cette prolongation permettra d'appliquer la règle définie qui consiste à appliquer ou la convention ou une subvention d'équilibre si elle est plus favorable.

Monsieur le Maire ajoute que cela permet dans un premier temps d'arrêter les crédits tels que prévus à la convention en provision et de procéder au versement suite aux assemblées générales.

Dans un second temps, Monsieur le Maire explique que les prochaines conventions sont en cours d'élaboration par chaque commission.

Monsieur le Maire rappelle les dates des conventions ainsi que les dates d'avenants comme suit :

	Dates de conventions	Avenant
Les Océanes	01/09/2017 au 31/08/2020	01/09/2020 au 31/08/2021
Les Dauphins	01/09/2017 au 31/08/2020	01/09/2020 au 31/08/2021
ASF	01/09/2017 au 31/08/2020	01/09/2020 au 31/08/2021
Foyer des Jeunes	01/09/2017 au 31/08/2020	01/09/2020 au 31/08/2021
Judo	01/09/2017 au 31/08/2020	01/09/2020 au 31/08/2021

OSCB	01/09/2018 au 30/06/2020	01/07/2020 au 30/06/2021
Chœur Terres-de-Caux	01/09/2017 au 31/08/2020	01/09/2020 au 31/08/2021
Jumelage	01/01/2018 au 31/12/2019	01/01/2020 au 30/12/2021
Les Amis de la St Jean	01/10/2017 au 30/09/2020	01/10/2020 au 30/09/2021
Concours Albert Boivineau	01/07/2017 au 30/06/2020	01/07/2020 au 30/06/2021

Monsieur le Maire soumet la délibération.

Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la crise sanitaire due à la COVID 19 ayant entraîné deux confinements, impactant les activités au sein des associations sociales, sportives, culturelles,
Vu les conventions pluriannuelles conclues avec les associations,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
DECIDE de conclure des avenants aux conventions avec les associations susvisées,
DIT que les subventions annuelles seront allouées après examen de la situation comptable et bilancielle de chacune d'elles et nonobstant la nécessité pour l'association de disposer d'une réserve irréfragable justifiée par le besoin de ses activités,
DONNE mandat à Monsieur le Maire pour élaborer les avenants ou conventions et calculer le montant des subventions à attribuer par application des dispositions ordinaires ou par le recours à la subvention d'équilibre,
OBLIGE Monsieur le Maire à en rendre compte au Conseil Municipal,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente,

4/ QUESTION DIVERSES

1. Subvention à l'association Le Trait d'Union

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu avec le président et la vice-présidente de l'association le Trait d'Union de Ste Marguerite afin d'examiner la contestation de la subvention d'équilibre qui avait été fixée à 216.59€ au regard de l'examen des comptes de l'association.

Monsieur Dujardin présente les comptes de l'association et propose ainsi un nouveau montant de subvention d'équilibre de 109.29€. Le montant proposé en premier lieu ne prenant pas en compte d'une part les cotisations qui avaient été encaissées avant l'exercice et non rattachées à celui-ci et d'autres part la subvention du département qui a été reçue après l'exercice.

Monsieur le Maire en appelle à l'assemblée pour d'éventuelles questions.

Joël Lefebvre : « C'est un peu flou, le président étant là est ce qu'il pourrait intervenir ? »

Jean-Marc Vasse : « La réponse est non. »

Joël Lefebvre : « Nous allons voter contre car on n'a pas assez d'éléments pour prendre une décision. »

Monsieur le Maire propose de suspendre la séance pendant 7 minutes afin que les éléments soient portés à connaissance de l'opposition et qu'une décision puisse être prise en toutes connaissances de cause.

Monsieur le Maire propose de reprendre la séance

Monsieur Dujardin présente de nouveau les éléments amenant au besoin de financement de 109.29€, sur la base d'une présentation des mouvements budgétaires à rectifier.

Céline Mons : « Combien avait versé la mairie à cette association en 2020 ? »

Jean-Marc Vasse : « Rien n'a été versé car l'association a contesté indiquant que ces comptes n'étaient pas justes. Partant de ce principe nous avons demandé à ce que les comptes nous soient produits de nouveau et bien nous en a pris car effectivement les comptes n'étaient pas justes pour deux raisons. Pas pour les dépenses qui étaient les mêmes mais sur les recettes, il y avait des recettes de l'année qui étaient encaissées sur l'année n-1.

Celine Mons : « Ça, j'ai bien compris mais je vous posais la question pour bien être sûre qu'en 2020 la mairie n'avait rien versé. »

Jean-Marc Vasse « Je vous le confirme »

Joël Lefebvre : « Cette association-a d'habitude 200€ et une petite association comme ça vous supprimez 80€. J'estime qu'on fait d'autres arrangements ailleurs et qu'on pourrait donner au moins 200€ à cette association-là. »

Jean-Marc Vasse : « J'entends ce que vous dites. Mais premièrement ce n'est pas supprimé puisque c'est l'application d'une règle qu'on a appliqué à tout le monde. Le deuxième élément c'est méconnaître un autre sujet qui est que si l'association n'appelle pas de cotisation en 2021 comme elle nous l'a dit, et comme l'ont fait bon nombre d'associations, elle nous présentera un déficit d'au moins 360€ à toute chose égale par ailleurs. Donc on versera plus l'année prochaine puisque c'est une règle qu'on a établie, qu'on a voté et qu'on applique jusqu'au bout. »

Céline Mons : « Au prorata, les petites associations sont forcément désavantagées par rapport aux grosses associations. »

Jean-Marc Vasse : « Non pas plus, pas moins. »

Céline Mons : « Au prorata du nombre d'adhérent c'est forcément pas la même chose »

Jean-Marc Vasse : « Ecoutez, nous n'avons pas la même notion de la justice »

Joël Lefebvre : « Je vous rappelle que nous avons voté en abstention pour ce principe et on a maintenant bien la preuve que ce n'est pas juste »

Frédéric Dambry : « Les 1 637.39€ de dépense pour 2020 me semble énorme vu le confinement de 3 mois et beaucoup de club des anciens n'ont pas repris par peur du COVID »

Bertrand Leroy : « Vous mettez en doute les comptes de l'association ? »

Frédéric Dambry : « Non je ne mets pas en doute les comptes de l'association. »

Jean-Marc Vasse : « Il y a 1 401 € de repas galette en début d'année. »

Frédéric Dambry : « Ah d'accord »

Jean-Marc Vasse : « On a regardé et épluché l'ensemble des comptes, on a appliqué une règle qui est effectivement de rectifier des comptes qui n'étaient pas justes dans leur présentation. On a le droit de ne pas être d'accord. »

Joël Lefebvre : « On aurait au moins pu faire un effort »

Jean-Marc Vasse : « Non, je ne ferais pas cette proposition qui serait rompre l'égalité de traitement entre toutes les associations. On sort toujours de l'ambiguïté à ces dépends, c'est bien connu. »

Céline Mons : « Cette phrase n'appartient qu'à vous Monsieur le Maire. Ça serait bien qu'elle figure dans le PV. »

Monsieur le Maire soumet la délibération.

*Le Conseil Municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les demandes de subventions pour l'année 2020 déposées par les associations,
Vu le rapport présenté séance tenante s'agissant de la situation financière de l'association Le Trait d'Union,
Vu le contexte particulier de la crise sanitaire qui perdure depuis plus d'un an,
**Après en avoir délibéré, à 23 voix pour et 5 voix contre,
FIXE le montant de la subvention d'équilibre 2020 à verser à l'association Le Trait d'Union à 109.29 €,***

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente. Monsieur le Maire détaille l'agenda suivant :

Mardi 7 décembre 2021	DDTM - Les rencontres de l'Aménagement - Thème/ Agir sur les mobilités CSA: commission cadre de vie Conseil de bourg de Fauville-en-Caux Commission permanente CCAS
Mercredi 8 décembre 2021	CSA: Conférence des conseillers municipaux: présentation des grands axes du projet de territoire de l'agglomération
Jeudi 9 décembre 2021	Conseil de village de Ste Marguerite-sur-Fauville
Vendredi 10 décembre 2021	CA CCAS
Samedi 11 décembre 2021	Assemblée générale ADM 76 Noël des enfants de Terres-de-Caux - cinéma Le Chœur de Terres-de-Caux: concert
Lundi 13 décembre 2021	CA Caux Seine Développement Caux Seine Développement - Commission "Aménagement, planification et développement économique"
Mardi 14 décembre 2021	CSA: COPIL PLH (Programme Local de l'Habitat Caux Seine Agglo 2021-2028): Validation du diagnostic CSA: bureau stratégique CSA: bureau CSA: conseil communautaire Cinéma la Rotonde : 18h00 Oups j'ai encore raté l'arche 20h30 : Aline
Jeudi 16 décembre 2021	Spectacle public-scolaires/ Les contes de la rue Broca
Vendredi 17 décembre 2021	CA EPCC Terres de Paroles

Conseil du Pôle Métropolitain

Inauguration du marché de Noël de la Dynamique commerciale ouvert du 17 au 22/12/2021

Cinéma la Rotonde :

14h00 : Encanto

16h30 : Les trésors du petit Nicolas

20h30 : Les Bodins en Thaïlande

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'après consultation du comité technique du personnel la proposition, qui a été acceptée, a été de ne pas tenir le Noël du personnel. Les cadeaux du personnel seront remis à chacun des membres du personnel comme l'an dernier.

Monsieur le Maire précise qu'en fonction de l'évolution sanitaire les cérémonies de vœux des villages seront annulées.

Les prochaines séances de conseil sont annoncées au 31 janvier et au 07 mars 2022.

Monsieur le Maire rappelle avoir fait état des dates des élections d'avril et de juin.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h52.

7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

